

N° 3

Octobre 2014

**URPS**  
INFIRMIERS LIBÉRAUX  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

# LE JOURNAL

DES INFIRMIERS LIBÉRAUX EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

## DANS CE NUMÉRO...

- P. 2** ÉDITO
- P. 3** L'UNION DANS L'OBJECTIF !
- P. 6** ACTUALITÉS
- P. 8** DOSSIER
  - La messagerie sécurisée, outil ou gadget ?
- P. 12** COUP DE PROJECTEUR
  - Exercer sur le littoral : sea, sun & soins !
- P. 14** INITIATIVES
  - L'éducation thérapeutique a-t-elle un avenir ?
- P. 16** AGENDA

## LES TEMPS FORTS

Retrouvez dans ce numéro l'album photo du 1<sup>er</sup> Forum régional des infirmiers libéraux en Languedoc-Roussillon ! **p.3-5**



### MEDICAL

Health Care  
Doctor  
Hospital  
Pharmacist  
Nurse  
Dentist  
First Aid  
Surgeon  
Emergency

### MESSAGERIE SÉCURISÉE : OUTIL OU GADGET ?

Vous en avez forcément entendu parler. Certains d'entre-vous l'utilisent peut-être déjà. La MSSanté, messagerie sécurisée de santé, intrigue. Votre URPS a décidé de peser le vrai du faux pour tenter de démêler les idées reçues et vous présenter ce que certains décrivent comme un gadget, d'autres comme un outil. Enquête.





CREDIT PHOTO © DR

## Gardons le contact

Gardons le contact. Parce que c'est de cela qu'il s'agit au final, au cœur d'une Union comme la nôtre. Le contact. Entre nous professionnels. Entre nous professionnels de santé. Entre nous professionnels de santé libéraux. Si j'insiste lourdement sur les particules, c'est parce que nos exercices respectifs nous imposent tellement, parfois, de jongler avec le temps, avec les dossiers, que nous pourrions si nous n'y prêtions pas attention, le perdre, ce contact, essentiel au bien-être de notre profession et de nos patients. Or, il est la clé de voûte de notre action. Pour communiquer, nous disposons pour cela d'outils. On s'échange des données. Confidentielles. Personnelles. Relevant du secret médical. Mais ne vous-êtes vous jamais posé la question de la sécurité dans tout cela ? Les temps ont changé. Les patients ont changé. Les processus aussi. Voilà pourquoi je ne saurais que vous encourager à lire notre dossier du mois sur la Messagerie Sécurisée de Santé. Le fameux système MSSanté Gadget seriez-vous tentés de dire ? Ne croyez pas si bien dire ! A terme, j'en suis convaincu, ce type de messagerie se révélera un outil incontournable. Pour ne pas dire un allié. Echanges de fichiers, de photos professionnelles, recherche dans le répertoire des professionnels référencés MSSanté, prises de contact, questions. En contact entre nous, donc "coordonnés". Nul besoin de me convaincre, sécuriser tout cela reste à faire. Ce système 100% professionnel et gratuit est fait pour nous. Alors pourquoi s'en priver ? D'autant que c'est un peu la marche de l'histoire de garder le contact. Que cela ne vous empêche pas de vous poser des questions. C'est d'ailleurs un exercice très sain. Sachez que, si besoin est, vous pouvez toujours écrire à vos élus, au sein de l'URPS. Me concernant, je reste joignable. Et mon adresse directe, vous la trouverez dans l'Annuaire des professionnels MSSanté !

**JEAN-FRANÇOIS  
BOUSCARAIN**  
PRÉSIDENT DE L'URPS  
INFIRMIERS LIBÉRAUX  
LANGUEDOC-ROUSSILLON





## 1<sup>ER</sup> FORUM RÉGIONAL DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

*Le 1<sup>er</sup> Forum régional des Infirmiers Libéraux du Languedoc-Roussillon, organisé à l'initiative de l'URPS Infirmiers le 24 juin 2014 à La Grande Motte, a été un franc succès. Vous étiez plus de 300 professionnels à y participer et ses organisateurs s'en réjouissent. Votre participation massive, en dépit du calendrier certainement chargé en cette période de l'année, traduit tout l'intérêt que vous portez à notre profession et à notre exercice libéral. Votre URPS vous remercie pour votre participation et votre assiduité. Vous étiez aussi très nombreux à nous témoigner de votre satisfaction quant à l'organisation de cette journée, dont nous vous proposons de retrouver les temps forts en photos. ■*

RETROUVEZ L'ALBUM COMPLET  
DE CETTE JOURNÉE SUR LE SITE DE L'URPS  
OU EN FLASHANT CE CODE !





## LES TEMPS FORTS



**JEAN-FRANÇOIS BOUSCARAIN,**  
PRÉSIDENT DE L'URPS INFIRMIERS LR



**Discours d'accueil** de Jean-François BOUSCARAIN, Président de l'URPS Infirmiers LR, qui n'a pas manqué de souligner le rôle des URPS auprès de l'ARS et des décideurs publics, ainsi que l'engagement et l'implication de ses élus.



**FORMATION SUR LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES INFIRMIERS AVEC ORION SANTÉ ET AFCOPIIL.**

**Rencontre avec les représentantes de la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie de l'Hérault autour du sujet le plus épineux de l'exercice libéral: la facturation.** Mme Frédérique RIBAUD, Responsable du Département des Professionnels de Santé à la CPAM de l'Hérault, présente les principes d'une bonne facturation à l'Assurance-Maladie. Mais au cours des débats avec la salle la tension était palpable. Les infirmières n'ont pas hésité à épinglez les incohérences du système proposé.





**Table ronde sur le thème de la coordination** autour du patient avec la participation de Mme Martine Aoustin (Directrice Générale de l'ARS LR), M. Denis Garcia (Directeur GCS E-Santé LR), Dr Dominique Jeulin-Flamme (médecin généraliste et secrétaire générale de l'URPS Médecins LR).



**Spectacle** «I.L.007 Mission Pique Impossible» par le KAWA Théâtre: une mise en scène humoristique qui dévoile le quotidien, sans fard, des infirmiers libéraux.



PLUS DE  
**300**  
PARTICIPANTS



**DE NOMBREUX CONTACTS PROFESSIONNELS ONT PU ÊTRE TISSÉS**

**L'implication des exposants** au cours de la journée a rendu sans doute notre 1ère rencontre plus animée et conviviale et de nombreux contacts professionnels ont pu certainement être tissés à cette occasion.





### ↑ Des indemnités journalières pour les grossesses difficiles

**Un décret en date du 20 août permet enfin aux professionnelles libérales de santé conventionnées de bénéficier d'indemnités journalières en cas de grossesse difficile.**

Désormais, les femmes relevant du régime d'assurance obligatoire des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés «*bénéficient d'une indemnité journalière forfaitaire dès lors qu'elles se trouvent dans l'incapacité physique de continuer ou de reprendre leur activité professionnelle en raison de difficultés médicales liées à leur grossesse*». Le montant de l'indemnité est fixé au plafond de l'IJ maladie normale, soit 42,77 euros. Jusqu'alors, si les femmes relevant du régime des PAMC bénéficiaient -comme les salariées- du repos supplémentaire de deux semaines accordé en cas de grossesse pathologique et ne pouvaient être indemnisé en cas d'arrêt survenant bien avant le début du congé maternité.

### ↑ Fin du flou artistique

Avec la réforme de la biologie médicale en 2010, la question du prélèvement infirmier était une pierre d'achoppement entre biologistes et professionnels de soin. Une ordonnance à l'époque a en effet créé un flou sur les conditions de prélèvement par les infirmiers libéraux, en précisant que «*lorsque la totalité ou une partie de la phase pré-analytique d'un examen de biologie médicale ne peut être réalisée dans le laboratoire de biologie, elle ne peut l'être que dans un établissement de santé, au domicile du patient, ou dans des lieux permettant la réalisation de cette phase par un professionnel de santé sous la responsabilité d'un biologiste médical et conformément aux procédures qu'il détermine*». Un arrêté du 13 août 2014 met fin à plusieurs années de polémiques en listant une fois pour toute les lieux où le prélèvement des échantillons de biologie médicale peut être réalisé. Sans ambiguïté, il autorise les IDEL à faire des prélèvements au domicile des patients ou dans leurs cabinets.

### ↑ La CNAMTS reprend la gestion du DMP

Le Dossier Médical Personnel du patient ne sera plus «*personnel*» mais «*partagé*» ! Son pilotage sera confié à la Caisse Nationale d'Assurance-Maladie des travailleurs salariés, selon les grandes orientations de la future loi de santé. Une passation de la maîtrise d'œuvre qui permettra de surmonter de nombreuses vicissitudes techniques, financières et organisationnelles. Le DMP nouvelle version serait ciblé sur les maladies chroniques et les personnes âgées et sera d'ailleurs un «*outil de partage d'information*» qu'un dossier patient au sens classique du terme. Il intégrera l'enjeu de la messagerie sécurisée de santé et facilitera l'exercice des professionnels de santé. La ministre a précisé que le déploiement du DMP pourra faire l'objet de dispositions conventionnelles spécifiques, «*au plus près des attentes des professionnels de terrain*».

### ↑ Le rapport qui réchauffe

**Il vient mettre de l'huile sur le feu pour certains, du baume au cœur pour d'autres. Le rapport de l'IGF sur les professions réglementées est sorti.**

Si le rapport choc de l'IGF a suscité une vague de colère chez les professionnels concernés, les infirmiers libéraux ne voient pas toutes ses recommandations d'un mauvais œil. Ce rapport plaide notamment une réforme majeure, à savoir la délégation de certains actes médicaux aux infirmiers: vaccin antigrippal pour tous, renouvellement des prescriptions de médicaments contre la douleur, perfusion et injection de médicaments analgésiques à domicile et plus seulement à l'hôpital. Les inspecteurs estiment en effet, que cette délégation des actes aux infirmiers baisserait grandement les coûts à l'Assurance-Maladie. Voici une piste qui a du sens !





«OUT»

### ↓ La sécurité des soins bradée... par une ARS !

En apportant sa caution à un projet de déqualification des soins aux personnes en soins palliatifs, l'ARS de Franche-Comté agit contre l'intérêt des patients et au mépris des règles de l'éthique et de la réglementation relative aux professions de santé.

**Les faits :** l'Agence soutient un projet qui confie les actes infirmiers à domicile des personnes en fin de vie à des aides-soignants en lieu et place des infirmières diplômées d'État. Ainsi, ce projet vise à leur confier, durant la nuit, le sort des patients en soins palliatifs. Ces dernières seront reliées par un smartphone à une infirmière qui se chargera à distance de leur dicter les actes techniques à réaliser. Il pourra s'agir de pansements, de stomies, d'escarres, de soins de sonde de trachéotomie, etc.

**La question :** L'ARS n'est-elle pas en train de brader la qualité et la sécurité des soins, offensant au passage la dignité des patients et déréglant notre profession ?

### ↓ Une pilule dure à avaler

Si certains établissements d'HAD font preuve de bon sens en faisant appel aux pharmacies de ville pour approvisionner les besoins de leurs patients, d'autres sont loin de cette logique. En la matière, l'HAD du CHU de Montpellier et sa pharmacie centralisée franchissent largement les limites du raisonnable.

Leur logistique consiste à envoyer au domicile du patient hospitalisé, chaque jour et quel que soit son éloignement, un livreur de la pharmacie centralisée du CH afin de fournir au patient sa dose journalière de médicaments. Ces livraisons deviennent même rocambolesques, lorsqu'il s'agit de celles des opiacées. Dans ce cas le livreur est accompagné d'une infirmière !

Maintenant faisons le calcul ! Pour un patient habitant à 20 km de Montpellier et hospitalisé chez lui pendant 2 jours :  
2 allers-retours = 80 km, soit  
5L/100 km x 2 640 g/L/100km = 132 g CO<sub>2</sub> x 80 km = 10,660 kg de CO<sub>2</sub> rejetés !

**A quand la conscience écologique ?**

### ↓ Indépendance capitalistique ou professionnelle ?

Le rapport de l'Inspection Générale des Finances plaide pour l'ouverture du capital des sociétés d'exercices libéraux (SEL), soit les cabinets des professionnels de santé libéraux, officines, laboratoires, aux non-professionnels.

Rappelons que les SEL des médecins, sages-femmes, biologistes médicaux, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, infirmiers, orthoptistes et diététiciens plafonnent l'ouverture de leur capital à hauteur de 25% à toute personne physique ou morale, tandis que les SEL des pharmaciens et des chirurgiens-dentistes ne prévoient, pour leur part, aucune ouverture du capital. Les inspecteurs de l'IGF estiment que l'allègement des contraintes sur le capital pourrait être rendu possible par un renforcement des règles déontologiques. Ils préconisent également de permettre aux professionnels de santé libéraux de détenir un « nombre non restreint de sociétés d'exercice libéral ».

Cela ne reviendrait-il pas à remettre en cause le principe de l'indépendance des professionnels de santé ? Votre URPS y voit clairement un danger pour la santé publique.

Consécutivement à une décision de la Commission Européenne, l'Agence Nationale de surveillance du médicament et des produits de santé a fait le choix de réserver les spécialités à base de fer IV à un usage hospitalier. Depuis le 1er février 2014, celles-ci doivent être administrées :

- sous une surveillance médicale attentive pendant et jusqu'à 30 min après chaque administration
- avec la disponibilité immédiate d'un personnel formé pour évaluer et prendre en charge les réactions anaphylactiques
- dans un environnement disposant des moyens nécessaires pour assurer une réanimation.

Concrètement cela signifie que vous ne pouvez plus faire les injections intraveineuses à base de fer que dans le cadre de l'HAD. Or, la réalité des faits montre que les solutions de recours en cas de choc anaphylactique ne sont pas plus accessibles à l'HAD qu'aux professionnels libéraux. Une décision hospitalo-centrée, coûteuse et paradoxale à l'heure où nous recherchons une meilleure pertinence des soins...



# LA MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ :

## OUTIL OU GADGET ?

*Elle s'adresse à tous les professionnels de santé titulaires d'une carte CPS\* – qu'ils exercent en ville ou à l'hôpital – et préalablement identifiés sur le système du même nom : MSSanté.*

*La Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté), accessible par l'intermédiaire de votre établissement ou du site [www.mssante.fr](http://www.mssante.fr), est proposée gratuitement à l'ensemble des acteurs sanitaires.*



Conçue pour servir au plus grand nombre de professionnels, elle s'ouvrira aussi prochainement au monde médico-social. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Quelle est l'utilité de cette messagerie ? Qu'apporte-elle de plus que les messageries classiques que nous utilisons actuellement ? N'est-elle pas, tout compte fait, un gadget supplémentaire dont notre besace, aussi chargée que nos journées de travail, se passerait volontiers ? En tant que professionnels, nous nous sommes posés la question. Certains se montreront dubitatifs. Pourquoi changer ? Premier argument des pouvoirs publics et des Ordres professionnels auteurs de ce système de messagerie sécurisée : « l'obligation de respecter la réglementation en vigueur ». N'oublions pas que c'est de santé qu'il s'agit. Les informations de nos patients doivent demeurer confidentielles, inutile de rappeler pourquoi. Mais confidentialité et Internet ne font pas toujours bon ménage. A l'heure du

2.0 du tout web, des échanges d'échelle et du stockage des données sur le cloud, il semblerait que nos outils, comme nous, doivent s'adapter. Pas forcément révolutionnaire, cette messagerie présente cependant l'énorme avantage de continuer de permettre à tous les professionnels de santé d'échanger entre eux par mail, rapidement et surtout en toute sécurité, les données personnelles de santé de leurs patients. Premier argument dans la balance : la MSSanté est un outil. Outil bien doté puisque disposant d'un annuaire commun et certifié de l'ensemble des professionnels de santé. Et cela non plus, ce n'est pas un gadget. « Leur utilisation simplifie les échanges entre professionnels de santé, dans l'intérêt du patient, explique Jean-François Bouscarain, Président de l'URPS Infirmiers Libéraux du Languedoc-Roussillon. L'envoi par mail sécurisé est rapide, sûr et confidentiel. Il contribue ainsi à améliorer la coordination des parcours et les coopérations entre professionnels de santé de différentes disciplines ».





CREDIT PHOTO ©SHUTTERSTOCK

## RÉFLEXES ET SÉCURITÉ

### MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !

*L'utilisation d'une messagerie professionnelle MSSanté n'est pas obligatoire. **Mais vivement conseillée.** Cependant, le Loi le rappelle : tout professionnel de santé est tenu de respecter le cadre juridique de l'échange des données personnelles de santé (article L1110-4 du code de la santé publique) ainsi que de leur hébergement (article L1111-8 du code précité). Les données de santé à caractère personnel sont des données sensibles, protégées par la loi et dont le traitement est en outre soumis aux principes de la protection des données personnelles tels que définis par la loi Informatique et Libertés. A ce jour nous n'avons pas connaissance qu'un patient ait mis devant la Justice un professionnel de santé pour «non sécurisation de ses données de santé», mais cela ne devrait pas tarder ! Le principe de précaution prévaut et je ne peux que vous conseiller l'utilisation d'outils fiables.*

**Exemple concret :** l'envoi d'un compte-rendu de consultation, transfert de résultat d'analyse, communication pour avis ou à titre informatif d'un document utile à la prise en charge coordonnée. Les cas de figure ne manquent pas et concernent l'ensemble des professionnels en exercice.

### Une messagerie exclusivement pour les professionnels

**A noter :** la MSSanté n'est pas une boîte e-mail classique. Réservée aux échanges entre professionnels de santé, elle ne permet pas l'envoi d'informations aux patients et à leurs familles. C'est d'ailleurs déjà le rôle du DMP, Dossier Médical Personnel du patient, qui permet bien, par contre, de partager avec le patient les informations de santé utiles à la coordination des soins qui le concernent.



“ Elle s’adresse à tous les professionnels de santé titulaires d’une carte CPS. ”



CREDIT PHOTO ©SHUTTERSTOCK

Le service MSSanté suppose que chaque utilisateur professionnel de santé soit préalablement enregistré auprès de son ordre professionnel ou de son autorité d’enregistrement.

Quelques exceptions existent cependant : pour les secrétaires médicales ou les travailleurs sociaux et les professionnels médico-sociaux. Les secrétaires médicales, aussi tenues au secret professionnel, peuvent y avoir accès sous la responsabilité du professionnel de santé ou de l’établissement de santé qui les emploie et dans le respect des exigences de sécurité et de confidentialité prévues par les textes en vigueur. Quant aux travailleurs sociaux et aux professionnels médico-sociaux, c’est en tenant compte des besoins de prise en charge coordonnée, que la loi vient d’autoriser la mise en place d’une expérimentation concernant les personnes âgées en risque de perte d’autonomie (PAERPA). Cette expérimentation permet de tester à petite échelle dans un cadre légal des échanges entre professionnels de santé et professions du domaine médico-social.

### Des échanges de valeur(s)

Un des objectifs du déploiement des messageries sécurisées est évidemment la favorisation de la dématérialisation des échanges de données de santé. Le dispositif mis en place pour le système MSSanté permet ainsi de garantir au récepteur de la messagerie l’identité de l’émetteur du message avec un fort niveau d’imputabilité du message et donc de son contenu.

Pour faire simple : le document en tant que tel n’est pas signé. Mais en acceptant les fameuses conditions générales d’utilisation (CGU) du service MSSanté, les utilisateurs de la messagerie s’accordent pour reconnaître la même valeur probante aux écrits électroniques transmis via la MSSanté qu’aux écrits sur support papier et s’engagent à ne pas contester la valeur probante des documents sur le fondement de leur nature électronique.

**Alors outil ou gadget?** A la lecture des avantages que garantit cette messagerie sécurisée de santé, nous serions tentés de conclure qu’il s’agit d’un gadget fort utile. La définition, en quelque sorte, d’un outil... Un outils certes non obligatoire mais tellement plus pratique et sécurisant qui présente l’inconvénient de ce qui fait en même temps sa force malgré tout, ne permettre que de communiquer qu’entre professionnels inscrits sur le système. Mais n’est-ce pas, après tout, ce que nous demandons souvent, des garanties? A chacun de voir si cela demande de faire un effort ou pas. ■

### PRATIQUE, L’ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS

*Le système MSSanté propose un annuaire commun de tous les professionnels de santé. Cet annuaire permet de rechercher des professionnels de santé selon différents critères : nom, profession et spécialité, lieu d’exercice, etc. Il sera intégré dans les carnets d’adresses des logiciels compatibles MSSanté. Il contient les adresses sécurisées de tous les professionnels de santé ayant ouvert leur boîte mail MSSanté.*

### • APPLICATION MOBILE •

Une application mobile pour Smartphone est en cours de préparation par l’ASIP Santé. Elle permettra de valider un cadre de sécurisation des échanges adapté aux outils mobiles. Tous les opérateurs pourront fournir des solutions mobiles.



## S'INSCRIRE

Munissez-vous de votre carte de professionnel de santé (CPS)

Rendez-vous sur le site **www.mssante.fr**

En quelques clics, une adresse professionnelle MSSanté vous est proposée

Commencez à utiliser votre messagerie sur **www.mssante.fr**, rubrique « connexion »

## VOUS AVEZ DÉJÀ UNE BOÎTE MAIL ?



**MSSANTÉ S'INTÈGRE  
PROGRESSIVEMENT DANS VOTRE  
PRATIQUE HABITUELLE DU MAIL :**

› En exercice libéral, vous utilisez simplement une adresse mail « grand public » non sécurisée. Munissez-vous de votre carte CPS et rendez-vous sur **www.mssante.fr** afin d'activer votre adresse de messagerie sécurisée et commencer à l'utiliser en webmail.

› En établissement de santé, vous utilisez déjà l'adresse mail fournie par votre établissement de santé. Contactez le service informatique de votre établissement pour vérifier quand votre messagerie est sécurisée grâce à MSSanté.

› En exercice libéral, lorsque vous utilisez un logiciel intégrant une fonction mail. Contactez votre éditeur pour vérifier quand il sera compatible MSSanté.

› Vous utilisez un service de messagerie sécurisée différent de MSSanté (messagerie régionale ou autre. Vérifiez avec votre opérateur qu'il intègre MSSanté.

## AVANTAGES

Ces boîtes mail ont une capacité de stockage limitée à 2 Go. La taille maximale des pièces jointes pouvant être envoyées est de 10 Mo. Le contenu ou le type des pièces jointes n'est pas défini par le standard de messagerie ; **comme avec votre messagerie habituelle vous pouvez envoyer toutes les pièces jointes que vous souhaitez !**



## PROJECTEUR SUR...



La Grande Motte enregistre, l'été, un boom d'activité conséquent

CREDIT PHOTO ©SHUTTERSTOCK

## SEA, SUN & SOINS

*Parce qu'il existe presque autant de types d'exercices infirmiers que de patients, l'URPS part à la rencontre de ceux et celles qui, dans leurs pratiques, constituent une des multiples facettes de notre métier. Ce mois-ci, rencontre avec Pierre David, François Marandel et Estelle Gilles, infirmiers de stations balnéaires!*

**B**ateau, auto, moto. Il y a plus d'une façon d'arriver au chevet d'un patient quand on exerce sur le littoral. Pour François Marandel, c'est en moto que les visites se font. Installé à La Grande Motte depuis février 2006 avec ses deux collaborateurs au cœur d'un cabinet proche du Port et de l'Avenue de l'Europe, il s'en va chaque matin, casque sur la tête et trousse de soins dans le coffre, à la rencontre des patients du jour. «Premier avantage à travailler sur une commune balnéaire comme celle-ci, c'est qu'on évite les bouchons de centre-ville. A 15km de là, à Montpellier, ce n'est pas la même histoire. On perd un temps fou. Ici, en plus, on se retrouve confronté à une population plus âgée et à un urbanisme plus concentré. Tout est à proximité», explique-t-il. Son rythme de visites: 50 à 70 visites par jour. Presque le double de ce qu'il avoue pouvoir faire ailleurs. Un

rythme certes un peu plus intense l'été que l'hiver, mais pas forcément beaucoup plus. «Nous élargissons nos amplitudes horaires et anticipons nos absences éventuelles en bonne intelligence pour assurer les tournées, qui restent malgré tout essentiellement composées d'habités». Même son de cloche au cabinet de Pierre David, lui aussi infirmier libéral associé, installé à La Grande Motte depuis bientôt neuf ans. «Un hiver plus calme, parfois un peu trop. Et un été plus intense, sans être toutefois impossible». Comme l'essentiel de ses confrères, il reconnaît que la «bobologie» connaît un pic l'été avec la venue massive des touristes. Blessure légère due à une chute de vélo, pansement à refaire, petites injections. Voilà, en partie, le quotidien de ces infirmiers de stations balnéaires qui, s'ils n'interviennent pas sur la plage directement, sont amenés parfois à intervenir dans des

campings ou sur des bateaux. «C'est toujours assez marrant de faire une perfusion alimenté par une pompe de bateau», s'amuse François Marandel. «Certains touristes ont tendance à nous prendre pour des médecins parfois. Je ne manque jamais de leur rappeler que nous agissons en aval, avec une prescription médicale, mais rien que notre présence, ne serait-ce qu'une réponse à une question simple, témoigne bien que pour la population, autochtone ou pas, nous remplissons un rôle de proximité», analyse Pierre David.

### L'organisation prime

Quand les tournées sont déjà bien remplies, la solidarité entre infirmiers libéraux joue alors. «Quand je ne suis pas en mesure d'assurer un soin par manque de temps, j'ai toujours un cabinet à recommander

à proximité du lieu où se situe le patient qui me contacte au téléphone, indique Pierre David. Bien sûr, on essaie toujours de garder la priorité aux résidents à l'année que nous connaissons, mais nous assurons aussi un service pour la patientèle potentielle et touristique. Mon cabinet se situe d'ailleurs près d'un camping. Les acteurs de soins et autres professionnels me connaissent et nous formons un vaste réseau de soin » De là à dire qu'il y a trop de travail ? « Pas vraiment, répondent Pierre, François et Estelle. Surtout l'hiver ». Il faut dire que la forte concentration de professionnels libéraux sur certaines zones comme ici à La Grande Motte ou au Grau du Roi contraint un peu les pratiques. « Même avec toute la bonne volonté du monde, on ne peut pas réaliser l'impossible », explique Estelle Gilles, qui a arrêté pour sa part

les déplacements en scooter « trop dangereux » à son goût et voit donc presque mathématiquement son temps passé dans les transports augmenter. « Surtout quand les ponts se lèvent pour laisser passer les bateaux », s'amuse-t-elle, soulignant au passage que, pic d'activité ou pas, le métier d'infirmier libéral a pour mission première de soigner pas de « remplir le tiroir-caisse ». Rare profession pourtant que la population voudrait voir rémunérée davantage selon un récent rapport sur les professions réglementées, l'infirmier semble maintenir sa cote de popularité auprès des foyers, qui voient en eux l'accompagnement au-delà du soin pur et simple. Si l'air de la mer y est peut-être pour quelque chose, la disponibilité des professionnels libéraux et les « petits plus » n'y sont sûrement pas étrangers ! ■



CREDIT PHOTO © SHUTTERSTOCK

### 3 QUESTIONS À...

#### ROBERT CRAUSTES

Maire du Grau du Roi  
Membre de la CRSA LR  
Médecin généraliste

#### Comment s'appréhende une saison estivale aux côtés des professionnels du milieu sanitaire et social ?

La question de la santé publique est essentielle. Il en va de la sécurité civile au sein d'une commune. Au Grau-du-Roi, nous passons de 8 300 résidents permanents à environ 100 000 personnes l'été. Pour les accueillir et leur offrir une offre de soins optimale, nous nous appuyons sur de nombreux professionnels comme les pompiers du Gard, qui mobilisent des médecins et des infirmiers 24h/24 selon des protocoles établis. Un renfort de médecins pompiers est notamment prévu lors des pics d'affluence du 14 juillet au 15 août. Proche de nous, le SMUR de Lunel envoie en 20 minutes une équipe composée d'un chauffeur, d'un infirmier et d'un médecin auprès des patients. Et puis, bien sûr, la proximité immédiate de Montpellier et de la Méditerranée suppose des échanges avec le CHRU et la SNCM. Les infirmiers libéraux, eux, au-delà de leur action appuyée tout au long de l'année, renforcent, fort heureusement, leurs amplitudes horaires l'été pour répondre à la demande.

#### Quelle part occupent les infirmiers libéraux dans la prise en charge de la population ?

Leur expérience leur permet de prodiguer des soins aussi bien aux résidents qu'aux touristes. Chez ces derniers, on peut d'ailleurs distinguer ceux de passage pour seulement quelques jours et ceux qui demeurent plusieurs mois chez nous. Et avec certains d'entre eux, viennent des pathologies, que les infirmiers libéraux peuvent tout à fait prendre en charge. Il n'y a pas que la bobologie estivale. Il y a aussi une part de suivi. Disposer d'un sens du contact humain et d'une grande capacité d'adaptation est pour les IDEL, inéluctable. Leur présence est donc essentielle.

#### Avez-vous pu rencontrer, depuis votre installation à la mairie, les professionnels libéraux ?

Pas encore. Mais j'ai pour projet de réunir tous les acteurs de la santé, dont bien sûr les infirmiers libéraux, pour écouter leurs attentes. Ce sera par ailleurs l'occasion d'évoquer certains des projets qui me tiennent à cœur comme l'ouverture d'une Maison de Santé pluridisciplinaire ou la réouverture d'un service de radiologie.



## LE PARI DE L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE



*Dominique Jakovenko est infirmier libéral sur le secteur d'Alès et Président d'A.I.L.B.A. Cette Association des Infirmiers Libéraux du Bassin Alésien, regroupant 125 adhérents, porte un projet d'Education Thérapeutique novateur dans un contexte de développement de ce concept. Rencontre.*

### En quoi consiste le projet d'Education Thérapeutique que vous défendez avec l'Association AILBA ?

L'éducation thérapeutique est une thérapeutique à part entière. Elle consiste à sensibiliser le patient à la maladie chronique, aux traitements médicamenteux et non médicamenteux associés, à lui apprendre les gestes pour se soigner et l'encourager à adopter des comportements de santé pour lui permettre de vivre au mieux avec la maladie.

L'éducation thérapeutique associe apprentissage et accompagnement. Elle représente au regard de la prévalence des maladies chroniques une part importante des soins infirmiers à domicile et/ou à l'hôpital. L'association AILBA face à ce constat a souhaité répondre aux besoins de tous ces patients en portant un projet de consultation infirmière en éducation thérapeutique au cœur de la coordination patient-médecin -infirmier. Le projet propose une prise en charge par des séances individuelles. Le médecin traitant, le médecin spécialiste et l'infirmier coordonnent les actions par le biais d'une plate forme informatique. L'infirmier a une place prépondérante, mettant en valeur le rôle propre selon le décret de compétences.

### On pourrait penser, pourtant, qu'un patient n'aspire qu'à se maintenir en bonne santé et, donc, à se soigner sérieusement.

On pourrait, cela peut sembler évident pour celui qui est en bonne santé, mais se soigner tous les jours d'une vie demande une certaine constance. Nous sommes persuadés que pour optimiser l'observance d'un traitement, il faut susciter l'adhésion du patient et l'accompagner vers un projet de soins et de vie qui ait du sens au quotidien.

“ Il n'y a pas de traitement efficace sans l'adhésion du patient ”

### Comment ?

Cela dépend du patient, chaque situation est particulière, d'où l'importance des séances individuelles. Pour nombre d'entre eux, cela commence par faire le deuil de sa santé d'avant. Une maladie chronique comme le diabète, par exemple, c'est pour la vie.

Mais pas de fatalisme pour autant. Après la prise de conscience, l'acceptation, la compréhension vient le temps de nouvelles compétences du patient et des bons réflexes.

**N'est-ce pas au rôle du médecin d'informer, en premier, sur la nécessité d'avoir une bonne hygiène de vie ?**

Pas seulement, c'est une prise en charge interdisciplinaire où le rôle de chacun est complémentaire. A domicile, l'infirmier a pour habitude de travailler en contact direct avec le patient dans son milieu de vie. Dans ce programme, l'idée est de partir des connaissances, des habitudes de vie du patient, de ses difficultés mais aussi de sa motivation contribuant à la bonne observance d'un traitement.

**Pour faire court, un traitement bien compris est un traitement bien pris.**

On peut dire ça! (rires)

**Quels autres bénéfices peut-on observer ?**

Les premiers bénéfices concernent directement les personnes soignées en leur évitant des complications dues à la maladie, voir des hospitalisations et favorisant une meilleure qualité de vie. Outre les bienfaits directs pour les patients, c'est une façon d'affirmer le rôle crucial que jouent les infirmiers dans le suivi des patients. Et puisque vous employez le terme de « bénéfices », une étude que nous avons réalisée sur 7 patients-test, nous permet d'entrevoir des économies pour la Sécurité sociale grâce à l'éducation thérapeutique.

**Des chances de la voir reconnaître prochainement ?**

Je l'espère. L'évaluation du projet permettra d'être un levier pour la reconnaissance de l'éducation thérapeutique inscrite à la nomenclature. Nous sommes actuellement à la phase de recherche de financement. Nous avons rencontré la CPAM, l'ARS et avons même été reçus deux fois au Ministère de la Santé et une fois à la CNAM. Le dossier avance. Une fois le financement avalisé, la prochaine étape devrait être la mise en place de l'expérimentation sur un territoire afin de vérifier la pertinence de cette prise en charge défendu par AILBA. ■



## RENDEZ-VOUS

*Retenue par un comité scientifique pour animer une conférence sur l'Education thérapeutique, l'Association AILBA sera présente du 5 au 7 novembre à Paris au Salon Infirmier pour présenter son projet « ETP »*

**Informations sur [ailba.fr](http://ailba.fr)**

CREDIT PHOTO ©SHUTTERSTOCK



## VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS

14  
OCT  
2014

### 9<sup>ÈME</sup> JOURNÉE RÉGIONALE DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DU LANGUEDOC ROUSSILLON EN LOZÈRE

Une journée pour appréhender l'identité et la spécificité des modes d'exercices infirmiers en Languedoc Roussillon. Elle rassemblera sous une même entité, les infirmiers

libéraux avec toute la force et le dynamisme d'un collectif.

**Nouveau !** Ouverture, cette année, à deux départements limitrophes : l'Aveyron et le Cantal.

**Au programme :** 4 tables rondes sur le thème « Quel contrat pour quel type de situation ? » par Jérôme Maréchal, responsable du service juridique de la FNI (rendez-vous individuels sur rdv) et conférences questions/réponses (nouvelle nomenclature - tarifs perfusions MCI-MAU - ; Stratégie Nationale de Santé, quelle Loi pour demain ? ; Pratiques professionnelles : Les Picc-Lines ; Pratiques et communication : quid de la Messagerie sécurisée et de ma carte de coordination).

Clôture de la journée par Christophe Ranc, Président FNI de Lozère.

#### S'y rendre

Restaurant du Parc Sainte-Lucie  
Les Loups du Gévaudan  
48 100 Saint-Léger-de-Peyre  
Infos, inscriptions et plan d'accès sur [www.fni34.fr](http://www.fni34.fr)

31  
OCT  
2014

### DÉPÔT DES DOSSIERS DE NOTRE APPEL À PROJETS

L'URPS Infirmiers LR lance un appel à projets auprès de vous,

Infirmiers Libéraux exerçants en Languedoc Roussillon, pour faire émerger de nouveaux projets. Un jury composé de professionnels analysera chaque candidature et retiendra les projets d'avenir et attribuera, lors de notre grande soirée le Prix du Projet Infirmier en Languedoc Roussillon, accompagné d'un soutien financier pour vous aider à rendre concrètes vos idées.

**Plus d'informations** sur notre site Internet

5-7  
NOV  
2014

### SALON INFIRMIER

Paris, Porte de Versailles - Pavillon 7/2

**Le Salon Infirmier®** est un événement de référence de la profession infirmière depuis 27 ans. Il rassemble chaque année les acteurs de santé durant trois jours de formation, d'information et de rencontres : 200 exposants, 100 conférences, débats et ateliers et 40000 visites en 3 jours.

**Notre conseil :** Afin que chacun organise son emploi du temps, il est recommandé de sélectionner, en ligne, les thèmes qui vous intéressent.

**Plus d'informations** sur [www.salon-infirmier.com](http://www.salon-infirmier.com)

18  
NOV  
2014

### RÉUNION D'INFORMATION SUR LES MAIA

de 15h à 17h00

**MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie)** est un dispositif innovant de proximité pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de + 60 ans, en perte d'autonomie et en situation complexe. Il permet d'intégrer les services d'aides et de soins et permettre le décroisement des différents secteurs : sanitaire privé/public, libéral, médico-social et social.

**Au programme :** l'intervention de gestionnaire de cas !

#### S'y rendre :

Maison des Professions Libérales  
285, rue Alfred Nobel 34000 Montpellier le 18 Novembre 2014  
Infos, Inscriptions au 04 67 69 67 58  
ou par mail : [contact@urpsinfirmiers-lr.fr](mailto:contact@urpsinfirmiers-lr.fr)

05  
DEC  
2014

### 4<sup>ÈME</sup> JOURNÉE AILBA À ALÈS

**Thème :** La pratique de la Clinique Infirmière pour la prise en charge de la douleur .

**Plus d'informations** sur [www.ailba.fr](http://www.ailba.fr)



#### Rédacteur en chef

Jean-François BOUSCARAIN

#### Comité de rédaction :

Guy LARUFFA  
Francine AZNAR  
Christine SOULE  
Catherine THOMAS  
Bruno ENJALBERT  
Loïc BOIS  
Hélène MONTEILS  
Patrick FERRANDES  
Olga PASTA (Juriste - Rédactrice)

#### NOUS ÉCRIRE

URPS Infirmiers LR  
Maison des Professions Libérales  
285, rue Alfred Nobel  
34000 MONTPELLIER

#### NOUS CONTACTER

Tél. : 04 67 69 67 58  
[contact@urpsinfirmiers-lr.fr](mailto:contact@urpsinfirmiers-lr.fr)

Informez-vous en ligne sur  
[www.languedoc-roussillon.infirmiers-urps.org](http://www.languedoc-roussillon.infirmiers-urps.org)



Retrouvez le site  
des URPS Infirmiers libéraux  
en flashant ce code !